

Viniflora® LS CiNe™

Information Produit

Version: 3 PI GLOB FR 26-05-2017

Description

Viniflora® LS CiNe™ est une culture pure sous forme concentrée et congelée d' *Oenococcus oeni*. Cette bactérie malolactique hétéro-fermentaire a été soigneusement sélectionnée pour réaliser une fermentation malolactique rapide et sûre.

Cette souche a été sélectionnée pour sa faible production d'acide acétique, de diacétyl et de 2,3-butanediol.

Cette souche a une excellente tolérance aux pH bas et aux taux de SO₂ élevés.

Le ferment peut être utilisé à la fois sur vins rouges, rosés et blancs.

Description culture:

Oenococcus oeni.

Num. Article: 699596

Taille 6X25000 L

Conditionnement Bag(s) in box

Couleur: Blanc cassé à légèrement brun

Format: F-DVS

Forme: Granulat congelé

Stockage & manutention

< -45 °C / < -49 °F

Conditions de transport

Les ferments "FroZen" doivent être transportés en utilisant de la carbo-glace avec un temps de transport maximal de 72 heures.

Durée de vie

Lorsqu'il est stocké selon nos recommandations, le produit a une D.L.U.O. de 24 mois

Utilisation

Ce ferment a été sélectionné pour sa performance remarquable à conduire la fermentation malolactique dans la plupart des vins rouges, rosés et blancs. Ses caractéristiques sont:

- Inoculation Directe dans le vin
- Grand nombre de cellules actives qui assure une FML rapide
- Haut niveau de pureté microbiologique
- Pas de dégradation d'acide citrique en acide acétique et diacétyl (2,3-butanediol)
- Faible production d'acidité volatile
- Excellente tolérance au pH, à l'alcool, aux températures et au SO₂
- Ne produit pas d'amines biogènes*

*Au cours des fermentations malolactiques, les flores indigènes produisent des amines biogènes à partir des acides aminés. Cette souche de bactérie malolactique a été sélectionnée parmi les flores indigènes en utilisant les techniques les plus sophistiquées de screening, d'analyse et de production afin de délivrer des ferments malolactiques qui ne produisent pas les amines biogènes suivantes : histamine, tyramine, putrescine, phenylethylamine, isoamylamine, cadaverine.

Pour plus d'information sur les amines biogènes dans les vins ou pour déterminer comment les éviter, consultez le code OIV des bonnes pratiques de viti-viniculture et visitez notre site : <http://www.oiv.int/oiv/info/enguidesoiv#biogenic>

Viniflora® LS CiNe™

Information Produit

Version: 3 PI GLOB FR 26-05-2017

Mode d'emploi

Cette culture doit toujours être inoculée directement dans le vin. Il n'est pas nécessaire de la réhydrater, de la réactiver ou de l'acclimater.

Enlever les ferments du congélateur juste avant l'utilisation pour assurer une performance optimale. Une exposition prolongée à des températures supérieures à -45°C avant l'inoculation serait dommageable pour la qualité des cultures. Ouvrir le paquet et verser les pellets frozen directement dans le vin. Assurez-vous que la culture soit ajoutée lors de la phase liquide du vin et que la culture est totalement dissoute dans le vin. Pour plus d'information, merci de contacter votre conseiller technique Chr. Hansen pour obtenir le protocole d'inoculation le plus approprié à votre situation. Ne pas prendre de risque en réduisant les doses recommandées ou en pratiquant le cross-seeding : vous réduisez la performance du produit et prenez un risque de rater votre ensemencement et votre départ en fermentation.

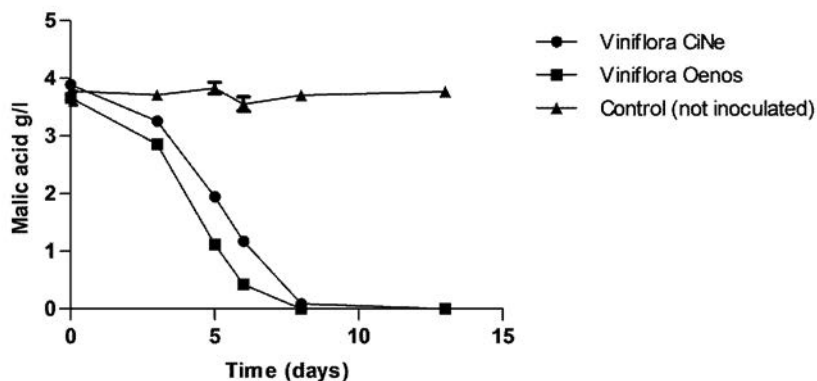


Données techniques

Description 1 de la Performance

Comparaison entre Viniflora CiNe et Viniflora Oenos en cours de fermentation malolactique:

Viniflora CiNe ne dégrade pas l'acide citrique, à la différence des autres souches commerciales disponibles ou des flores de bactéries malolactiques spontanées. De ce fait, lorsque les vins sont produits avec Viniflora CiNe, ils contiennent moins d'acidité volatile et de diacétyle (responsable des arômes lactés des fermentations classiques) après fermentation malolactique. Ce produit est de ce fait idéal pour conserver fraîcheur et arômes fruités lors de la production de vins rouges, rosés ou blancs tout en stabilisant les vins au travers d'une fermentation naturelle.

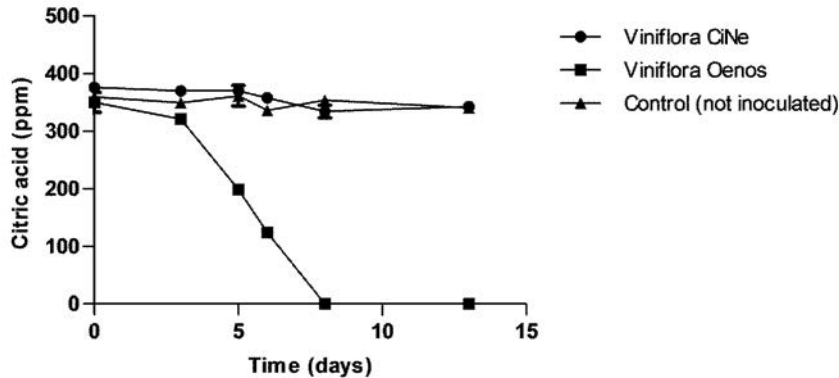


Viniflora CiNe en comparaison de Viniflora Oenos: conversion de l'acide malique

Viniflora® LS CiNe™

Information Produit

Version: 3 PI GLOB FR 26-05-2017



Viniflora CiNe en comparaison de Viniflora Oenos: conversion de l'acide citrique

Viniflora CiNe en comparaison de Viniflora Oenos: production d'acide acétique (acidité volatile)

Données physiologiques

Plage de températures lors de l'inoculation	17-25°C (62-77°F)
pH minimum*	> 3.2
SO₂ total, max. lors de l'inoculation	< 30 ppm
Teneur maximale en alcool	< 14 % vol

* notez que ces facteurs s'excluent mutuellement. Les tolérances individuelles ne sont valables que si les autres conditions sont favorables. Vérifiez le niveau de SO₂ produit par les levures utilisées lors de la fermentation alcoolique ainsi que le niveau de SO₂ libre.

Législation

Les ferments de Chr. Hansen sont conformes aux exigences de la Réglementation 178/2002/EC sur la sécurité des denrées alimentaires. Les bactéries malolactiques sont généralement reconnues comme sûres et peuvent être utilisées dans l'alimentation. Toutefois, pour toute application spécifique, nous vous recommandons de consulter votre législation locale.

Sécurité alimentaire

Aucune garantie de sécurité alimentaire explicite ou implicite n'est comprise en cas d'utilisation dans des applications autres que celles mentionnées dans la section domaine d'application. Si vous souhaitez utiliser le produit dans une autre application, veuillez contacter votre interlocuteur Chr. Hansen habituel.

Etiquetage

Pas d'étiquetage nécessaire, toutefois, dans le doute, merci de consulter votre législation locale.

Marques déposées

Le nom des produits, des concepts, les logos, les marques et autres marques déposées mentionnées sur ce document, apparaissant ou non en grands caractères, en gras ou avec le symbole ® ou le TM, sont la propriété de Chr. Hansen A/S ou utilisés sous licence. Les marques déposées apparaissant sur ce document ne peuvent pas être enregistrées dans votre pays, même si elle sont marquées avec un ®.

Information supplémentaire

Visitez notre site web dédié au vin: www.chr-hansen.com/food-cultures-and-enzymes/wine

Viniflora® LS CiNe™

Information Produit

Version: 3 PI GLOB FR 26-05-2017

Support technique

Les laboratoires et le personnel de développement des produits et applications de Chr. Hansen se tiennent à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Information OGM

En conformité avec la législation de l'Union Européenne, nous pouvons affirmer que Viniflora® LS CiNe™ ne contient pas d'OGM et ne contient pas de matières premières étiquetées GM**. En conformité avec la législation de l'Union Européenne sur l'étiquetage des produits finis**, nous pouvons vous informer que l'utilisation de Viniflora® LS CiNe™ ne déclenche pas un étiquetage OGM du produit alimentaire final. La position de Chr. Hansen sur les OGM peut être trouvée sur le site suivant: www.chr-hansen.com/About-us/Policies-and-positions/Quality-and-product-safety.

**Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement, et amendements, et abrogeant la directive 90/220/CEE du Conseil.*

*** Règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés, et amendements.*

Règlement (CE) n° 1830/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, modifiant la directive 2001/18/CE, et amendements.

Information Allergènes

Liste des allergènes communs conforme, aux USA à l'Acte de Protection des Consommateurs et des Etiquetages des Allergènes alimentaires 2004 (FALCPA) et le Règlement de l'UE 1169/2011/EC et ses amendements ultérieurs.	Présent comme ingrédient dans le produit
Céréales contenant du gluten* et produits à base de ces céréales	Non
Crustacés et produits à base de crustacés	Non
Oeufs et produits à base d'oeufs	Non
Poissons et produits à base de poissons	Non
Arachides et produits à base d'arachides	Non
Soja et produits à base de soja	Non
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	Non
Fruits* à coque et produits à base de ces fruits	Non
Liste d'allergènes en conformité avec le Règlement EU 1169/2011/EC seulement	
Céleri et produits à base de céleri	Non
Moutarde et produits à base de moutarde	Non
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	Non
Lupin et produits à base de lupin	Non
Mollusques et produits à base de mollusque	Non
Anhydride sulfureux et sulfites (ajouté) en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO ₂	Non

* Merci de consulter le Règlement de l'UE 1169/2011/EC Annexe II pour une définition légale des allergènes communs, voir loi de l'Union Européenne sur le site suivant : <http://eur-lex.europa.eu>

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FD-DVS Viniflora® CiNe™

Version: 2 FR / FR

Révision date: 09-04-2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: FD-DVS Viniflora® CiNe™
Num. Article: 713568

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pour application dans le vin.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : Chr. Hansen France SA
P.O. Box 64
91292 Arpajon
Cedex
Téléphone +33 1 69 88 36 36

SDS@chr-hansen.com

Bureau principal: Chr. Hansen A/S
Bøge Allé 10-12
DK-2970 Horsholm
Tel. +45 45 74 74 74

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : +45 45 74 74 74

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classifié.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions d'avertissement Aucune.

Mentions de danger Aucune.

Conseils de prudence Aucune.

Informations additionnelles sur les dangers

Aucune.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FD-DVS Viniflora® CiNe™

Version: 2 FR / FR

Révision date: 09-04-2015

2.3 Autres dangers

Risques Physiques et Chimiques : Granulat : Les propriétés dangereuses du produit sont considérées comme limitées.
Poudre : A de fortes concentrations, de fines particules peuvent former des mélanges air/poussières explosifs.

Pour l'homme : Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.

Pour l'environnement : Les effets nocifs du produit sur l'environnement sont considérés comme limités.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Le produit contient : bactéries.

Ne contient pas de substances soumises à une déclaration obligatoire en vertu de la réglementation en vigueur.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Concentrations élevées : Aller à l'air frais et se reposer. En cas d'une irritation continue de la gorge ou de la toux : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau. En cas d'eczéma, de plaies ou d'autres problèmes cutanés : contacter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux : **Ne pas se frotter les yeux. Rincer abondamment immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes.** Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.

Ingestion : Rincer soigneusement la bouche. En cas de malaise: Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement des symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger : poussières potentiellement explosives. Des poussières fines concentrées suffisamment dans l'air et en la présence d'une source d'ignition ou de feu peuvent constituer un danger d'explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FD-DVS Viniflora® CiNe™

Version: 2 FR / FR

Révision date: 09-04-2015

Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'inhalation de poussières. Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les déversements avec une pelle, un balai ou similaires.

Poudre : Utilisez un aspirateur. Si ceci n'est pas possible, humidifiez la poussière avec de l'eau avant de la recueillir avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Il est recommandé de ne pas laisser la poussière s'accumuler sur les surfaces car celles-ci peuvent former un mélange explosif si elles sont relâchées dans l'atmosphère en quantité suffisante. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'inhalation de poussières. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Mesures techniques: Veiller à la propreté du lieu de travail. Éviter la création, la dispersion et l'accumulation de la poussière.

Poudre : Quantités importantes : S'assurer d'une bonne ventilation près des machines et des endroits où les poussières/aérosols sont générées. Prendre des mesures de sécurité contre l'électricité statique en cas de risque d'explosion de poussières.

Précautions techniques: Aucune prescription particulière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stockage à des températures de surgélation. Pour des informations détaillées, merci de consulter la fiche technique.

Conserver dans un endroit sec.

Précautions techniques de stockage: **Poudre : Risque d'explosion de poussières : Se conformer aux règlements sur la protection contre les explosions de poussière.**

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FD-DVS Viniflora® CiNe™

Version: 2 FR / FR

Révision date: 09-04-2015

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont indiquées ci-après : Pas de données - Pas de limite d'exposition notée pour cet ingrédient.

Valeurs limites d'exposition professionnelle: -

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie : Assurer une ventilation efficace. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières.

Protection individuelle : Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante : Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules:

EU: filtre FFP3 [par ex. masque 3M 8835]

US: filtre P100 [par ex. masque 3M 8293]

Au-delà d'une utilisation de 3 heures, utiliser un respirateur avec un système d'air pulsé.

Protection des mains : Il est recommandé de porter des gants en cas d'utilisation prolongée.

Protection des yeux : Porter des lunettes bien ajustées s'il y a de la poussière.

Protection de la peau : Aucune prescription particulière.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après le contact.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : Aucune.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Granulat
Couleur:	Blanc cassé à légèrement brun
Odeur:	Ressemblant au peptone
pH:	6,00 - 7,00
Point de fusion:	Sans objet
Point d'ébullition:	Sans objet
Température de décomposition:	Sans objet
Point d'éclair:	Sans objet
Densité relative :	Aucunes informations disponibles
Solubilité:	Hydro-soluble

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucun connu.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FD-DVS Viniflora® CiNe™

Version: 2 FR / FR

Révision date: 09-04-2015

- 10.2 Stabilité chimique
Stable à température normale et l'emploi recommandé.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucun connu.
- 10.4 Conditions à éviter
Aucun connu.
- 10.5 Matières incompatibles
Aucun connu.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux
Aucun connu.
-

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation : La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. L'inhalation de fortes concentrations de poussière ou aérosol peut créer une alvéolite toxique. Après une forte exposition, des symptômes peuvent apparaître 6 à 8 heures plus tard : toux, fièvre, frissons, difficultés à respirer, maux de tête, douleurs dans les muscles et articulations, etc.... Les symptômes doivent normalement disparaître sans traitement après une nuit de repos. Sinon consulter un médecin.

Contact avec la peau : La poussière a un effet irritant sur la peau humide.

Contact avec les yeux : Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.

Ingestion : Peut avoir un effet irritant et provoquer un malaise.

Effets spécifiques : L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité
Les effets nocifs du produit sur l'environnement sont considérés limités.
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Ce produit est supposé biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Bioaccumulation: N'est pas prévu pour être bioaccumulable.
- 12.4 Mobilité dans le sol
Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
Pas d'information nécessaire.
- 12.6 Autres effets néfastes
Aucun connu.
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FD-DVS Viniflora® CiNe™

Version: 2 FR / FR

Révision date: 09-04-2015

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Code CED: 02 07 99

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1 Numéro ONU -

Aérien (ICAO/IATA):

14.3 Classe(s) de danger pour le transport -

14.4 Groupe d'emballage -

Maritime (IMDG):

14.3 Classe(s) de danger pour le transport -

14.4 Groupe d'emballage -

EmS -

MFAG -

Terrestre (RID/ADR):

14.3 Classe(s) de danger pour le transport -

14.4 Groupe d'emballage -

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin (IMDG): -

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun connu.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas pertinent.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législations nationales :

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006, avec modifications.

2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 mai 2000 remplaçant la décision 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1er , point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et la décision 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1er , paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas nécessaire

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FD-DVS Viniflora® CiNe™

Version: 2 FR / FR

Révision date: 09-04-2015

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Mots de mention de danger

-

The information in this Safety Data Sheet has been obtained from current and reliable sources. However, the data is provided without warranty, express or implied, regarding its correctness or accuracy. It is the user's responsibility to determine safe conditions for use of this product and to assume liability for loss injury, damage, or expense resulting from improper use of this product.

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

ENZYMES (*Règlement Vin Bio UE n°203/2012 : uniquement dans le cadre de la clarification*)

Composition	Produits Vinextase	Statut
Pectinase Liquide	EXTASYM CLARIFICATION Liquide & Poudre	AUTORISE en clarification
Pectinase Poudre	EXTASYM CRYSTAL (Poudre)	AUTORISE en clarification
Pectinase Liquide	EXTASYM THERMO liquide & Poudre	AUTORISE en clarification
Pectinase Liquide	EXTASYM MP liquide	AUTORISE en clarification
Pectinase Liquide	EXTASYM CLARIFICATION ACTIVE +	AUTORISE en clarification

LEVURES SACCHAROMYCES

Composition	Produits Vinextase et Fermentis	Statut
L.S.A gamme Vinextase	Cassiopeae, Aquilae, Rosetta	AUTORISE
L.S.A. gamme Safoeno (Fermentis – groupe LESAFFRE)	BC S103, CK S102, STG S101, SC22, UCLM S325, UCLM S377, NDA21, VR44, HD S135, GV S107, CO 16 VR 44, HD S135, HD S62...)	AUTORISE

LEVURES NON SACCHAROMYCES

Composition	Produits Chr HANSEN	Statut
L.S.A gamme Viniflora (Chr Hansen)	Concerto, Prelude, FrootZen, Melody	AUTORISE

NUTRIMENTS ACTIVATEURS DE FA

Composition	Produits Vinextase et Fermentis	Statut
Phosphate diammonique + Thiamine	VIT AZOTE P	AUTORISE
Thiamine	THIAMINE	AUTORISE
Phosphate diammonique	PHOSPHATE DIAMMONIQUE	AUTORISE
Produits à base d'extraits protéiques de levure	SPRINGFERM, SPRINGFERM XTREM, SPRINGCELL BIO, NUTRIMAX O, NUTRIMAX P, SPRINGCELL	AUTORISE

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

BACTERIES LACTIQUES

Composition	Produits Chr HANSEN	Statut
Bactéries gamme Viniflora (Chr Hansen)	OENOS, CH16, CH16 EXPERT, CH11, CH35, CiNE, NoVA, SPARTA	AUTORISE

PRODUITS DE COLLAGE

Composition	Produits Vinextase	Statut
Gamme NATURA : non allergène et d'origine végétale		
Protéines de pois	NATURA PRO	AUTORISE
Protéines de pois liquide + Acide citrique + Dioxyde de soufre	NATURA PRO LIQUIDE	AUTORISE
Protéine de pois + chitine / glucane (spécifique flottation)	NATURA CHITINE PRO	AUTORISE
Extrait protéique de pomme de terre	NATURA PAT	AUTORISE
Extrait protéique de levure	SPRINGFINNER	AUTORISE
Bentonite granule sodique activée	NATURA BENT P	AUTORISE
Bentonite poudre sodique activée	NATURA BENT G	AUTORISE
Autres Produits de collage autorisés – pouvant contenir allergènes et/ou produit		
Albumine d'œuf	ALBUMINE D'ŒUF	AUTORISE
Caséine + Bicarbonate de potassium	CASEINE	AUTORISE
Colle de poisson + Acide citrique + Métabisulfite de potassium	COLLE DE POISSON	AUTORISE
Dioxyde de silicium	GEL DE SILICE	AUTORISE
Gélatine liquide + Dioxyde de soufre	XTREM GEL FINE	AUTORISE
Gélatine liquide + Dioxyde de soufre	XTREM GEL MEDIUM	AUTORISE
Gélatine liquide + Acide citrique + Dioxyde de soufre	XTREM GEL FORTE	AUTORISE
Gélatine liquide + Dioxyde de soufre	FLOTTAGEL	AUTORISE

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

TRAITEMENTS SPECIFIQUES : acidification, désacidification, traitement de la réduction

Composition	Produits Vinextase	Statut
Acide citrique	ACIDE CITRIQUE	AUTORISE
Acide lactique	ACIDE LACTIQUE	AUTORISE
Acide L(+) tartrique	ACIDE TARTRIQUE	AUTORISE
Bicarbonate de potassium	BICARBONATE DE POTASSIUM	AUTORISE
Stabilisant microbiologique d'origine fongique	MICROSAN	AUTORISE
Citrate de cuivre et bentonite	NOREDUX	AUTORISE

TRAITEMENTS SPECIFIQUES : Charbons oenologiques

Composition	Produits Vinextase	Statut
Charbon à usage oenologique	CHARBON ALPHA - granulé	AUTORISE
Charbon à usage oenologique	DECOLOR PLUS - poudre	AUTORISE
Charbon à usage oenologique	GEOS' TOP - poudre	AUTORISE
Charbon à usage oenologique	CHARBON β (beta) - granulé	AUTORISE
Charbon à usage oenologique	CHARBON HUMIDIFIE -poudre non pulvérulente	AUTORISE

TANINS

Composition	Produits Vinextase	Statut
Tanin gallique	TANEX GALA	AUTORISE
Tanin de chêne	TANEX STRUCTURE	AUTORISE
Tanin de chêne	TANEX A	AUTORISE
Tanin de chêne	TANEX GOLD	AUTORISE
Tanin de chêne	TANEX VX LIQUIDE 10-12-13-14-22	AUTORISE
Tanin de pépin raisin	TANEX PEPIN	AUTORISE
Tanin de kebracho	TANEX PRO	AUTORISE

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

STABILISANTS & ANTIOXYDANTS

Composition	Produits Vinextase	Statut
Acide Ascorbique	ACIDE ASCORBIQUE	AUTORISE
Bitartrate de potassium	BITARTRATE DE POTASSIUM	AUTORISE
Métabisulfite de Potassium	METABISULFITE DE POTASSIUM	AUTORISE
Acide métatartrique indice 40	ACIDE METATARTRIQUE	AUTORISE
Bisulfite de Potassium à 60, 80, 100, 150, 180 g/l	BISULFITE DE POTASSIUM 6%, 8%, 10%, 15%, 18%	AUTORISE
Pastille de soufre (métabisulfite de potassium et bicarbonate de potassium)	SOUFRE PROTECT ou OENODOSES 2G, 5G	AUTORISE
Gomme arabique liquide + Dioxyde de soufre + Acide citrique + Acide ascorbique	SAVERGOM	AUTORISE
Gomme arabique liquide + Dioxyde de soufre + Acide citrique + Acide ascorbique	VEREK COLOR	AUTORISE
Gomme arabique liquide + Dioxyde de soufre + Acide citrique + Acide ascorbique	VEREK STAB'COLOR	AUTORISE
Glace carbonique	GLACE CARBONIQUE (Linde)	AUTORISE

DERIVES BOIS

Composition	Produits Vinextase	Statut
Eclats de chêne non chauffés	NUANCE FRAICHEUR	AUTORISE
Eclats de chêne chauffés	NUANCE VANILLEE, NUANCE EPICEE, NUANCE TORREFIEE	AUTORISE
Dominos	DOMINOS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE	AUTORISE
Inserts	INSERTS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE	AUTORISE
Staves	STAVES EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE	AUTORISE

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
 UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
 CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

AGENTS FILTRANTS : PERLITES

Composition	Produits Vinextase	Statut
Perlite expansée	EXTRA FLOW 16 et 18	AUTORISE
Perlite expansée	MEDIA FLOW 30 et 50	AUTORISE
Perlite expansée	MAXI FLOW 40 et 45	AUTORISE

AGENTS FILTRANTS : DIATOMEES

Composition	Produits Vinextase	Statut
Terre de diatomée calcinée	CS0 – CS1 – CS3 – CS 07 – CS 10 – CS 15 – CS 20 – CS 30 – CS 60 – CS 100	AUTORISE

AGENTS FILTRANTS : PLAQUES FILTRANTES, MODULES LENTICULAIRES, CARTOUCHES

Composition	Produits Vinextase	Statut
Gamme Plaques Filtrantes 40 x 40 Vinextase	V2, V3, V5, V7, VS12, VS 15, VS40, VS60	AUTORISE
Gammes Modules Lenticulaires Vinextase	ML BD 120, ML BD 150, ML BD S180, ML BD S300	AUTORISE
Gamme Cartouches Filtrantes Vinextase	SUPAPORE, SUPASPUNE II , SUPAPLEAT II, ...	AUTORISE

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN CE 834/2007 – RUE 203/2012**

Avant toute utilisation, vous devez impérativement faire valider la conformité de ces produits auprès de votre organisme certificateur qui vous indiquera également les démarches administratives à suivre.

Cette liste a été mise à jour le **22/02/2019**, elle est donnée à titre indicatif et évolue régulièrement.

Aude Lehner
Responsable Qualité/sécurité

